

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/01/23-03 Du conseil municipal du 23 janvier 2025

Date de convocation : 17 janvier 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COHEN Anne, AMAND DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.
Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : Madame JOUANNE Lydie

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 1
Votants : 14		

Madame Muriel LERAUX a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bricqueville la Blouette tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Bricqueville la Blouette contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1€ par habitant, sachant les derniers chiffres de l'INSEE servent de référence à la détermination du nombre d'habitants
- à la Protection civile, domiciliée à Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93 500 PANTIN

Après lecture du président de l'Association des maires de France et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** ce soutien à la population de Mayotte par le versement d'une aide de 553 €.
- **HABILITER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Muriel LERAUX

Le Maire
Rodolphe JARDIN

